

uniforme rwandais, signe d'une intégration plus grande aux unités rwandaises, et l'interdiction qui leur était faite d'« être associés à la préparation et à l'exécution d'opérations de guerre, de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité » disparaît²⁶.

Sous la présidence de Juvénal Habyarimana, le sort des Tutsis s'améliore : les violences à leur rencontre se raréfient, bien que le maintien d'un système généralisé de quotas les pénalise lourdement. En outre, la construction idéologique héritée de la « révolution sociale » de 1959, qui fait des Tutsis les descendants d'envahisseurs ayant instauré leur domination féodale sur le « peuple majoritaire », c'est-à-dire les Hutus, considérés comme les seuls Rwandais légitimes, demeure le soubassement du régime. Parallèlement, Habyarimana favorise parmi les Hutus ceux qui sont issus de sa région d'origine, le Nord-Ouest. Le pays est quadrillé par les autorités civiles, avec un correspondant pour chaque groupe de dix maisons¹. Le contrôle de la population est aussi mené par l'Église catholique, qui assure une tutelle étroite sur la vie quotidienne et, sur le plan politique, par un parti unique, dont chaque Rwandais est membre dès sa naissance. Juvénal Habyarimana est « réélu » en 1988 avec 99,98 % des voix, avec un programme axé sur le développement. Les expatriés belges, suisses, français, allemands et autres sont tellement présents au Rwanda qu'il est surnommé le « pays des Mille Coopérants » par l'un d'entre eux²⁷.

1. Sur le contrôle de la population, lire l'encadré *infra*, p. 47.

Cependant, la stabilité politique du régime dépend entre autres des cours de l'étain et du café, qui s'effondrent au milieu des années 1980, privant l'élite dirigeante d'une partie de ses revenus. La grave crise économique de la fin des années 1980 engendre une pauvreté et un chômage croissants dans un pays très densément peuplé, où l'Église catholique proscrit le contrôle des naissances. Elle ravive aussi les tensions entre Hutus du Nord et Hutus du Sud.

En mars 1987, un télégramme diplomatique informe Paris que le pays est une « poudrière contenue par le service de renseignements²⁸ ». L'épouse de Habyarimana, Agathe Kanziga, ses trois frères et ses proches – le « Clan de Madame », aussi appelé Akazu (la « petite maison ») – mettent le pays et son économie en coupe réglée¹. À Paris, le secrétariat général de la Défense nationale signale que « les compagnons de la première heure du général Habyarimana paraissent hésiter à soutenir son action, quand ils ne défient pas tout simplement son pouvoir²⁹ ». La tentative de coup d'État du 1^{er} janvier 1989 est, selon l'ambassadeur de France à Kigali, « la troisième du genre au cours des neuf derniers mois ». Selon lui, elle s'inscrit « dans une suite de mouvements militaires avortés dans lesquels on retrouve toujours les colonels Rwagafilita, sous-chef d'état-major de la gendarmerie, et Serubuga, sous-chef d'état-major de l'armée, lequel aurait été pressenti pour prendre la tête du mouvement, si le complot avait réussi »³⁰.

1. Sur le rôle d'Agathe Habyarimana, lire *infra*, p. 291.

8. Jean-Pierre Chrétien et Marcel Kabanda, *Rwanda. Racisme et génocide*, op. cit., p. 99.
9. *Ibid.*
10. « Note sur l'aspect social du problème racial indigène au Rwanda », 24 mars 1957 [fgt].
11. Jean-Pierre Chrétien et Jean-Damascène Gasanabo, « Le génocide des Tutsis du Rwanda », art. cité.
12. Monseigneur André Perraudin, « Super omnia caritas », lettre pastorale pour le carême, 11 février 1959 [fgt].
13. Jean-Claude Ngabonziza, « Rwanda : un royaume chrétien dans le guet-apens racial », in « Rwanda : l'autre Shoah », dossier coordonné par Christian Terras et réalisé par Jean-Claude Ngabonziza, *Golias magazine*, n° 155/156, avril 2014.
14. Jean-Pierre Chrétien et Jean-Damascène Gasanabo, « Le génocide des Tutsis du Rwanda », art. cité, p. 135.
15. Cette section doit beaucoup au travail d'Olivier Thimonier, en particulier « Aux sources de la coopération franco-rwandaise », art. cité.
16. Armand Bérard, délégué français auprès des Nations unies, télégramme au ministère des Affaires étrangères, 5 octobre 1961. Cité in Olivier Thimonier, « Aux sources de la coopération franco-rwandaise », art. cité.
17. Olivier Thimonier, « Aux sources de la coopération franco-rwandaise », art. cité.
18. *Ibid.*
19. Jean-François Dupaquier, *Politiques, militaires et mercenaires français au Rwanda. Chronique d'une désinformation*, Paris, Karthala, 2014, p. 37.
20. Denis-Gilles Vuillemin, « L'extermination des Tutsis. Les massacres du Rwanda sont la manifestation d'une haine raciale soigneusement entretenue », *Le Monde*, 4 février 1964.
21. Jean-Pierre Chrétien et Marcel Kabanda, *Rwanda. Racisme et génocide*, op. cit., p. 149-150.
22. J. Fines, télégramme au ministère des Affaires étrangères, 25 juillet 1966, cité in Olivier Thimonier, *La Politique de la France de 1960 à 1981*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Chrétien, université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, 2001.
23. Sur les quotas sous la Première République, lire Jean-Pierre Chrétien, « Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi », in Jean-Loup Amselle et Elikia M'Bokolo (dir.), *Au cœur de l'ethnie*, Paris, La Découverte, 1985, p. 158-159.

24. André Guichaoua, *Rwanda. De la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, Paris, La Découverte, 2010, annexe 1, en ligne.
25. Gérard Prunier, *Rwanda 1959-1996. Histoire d'un génocide*, Paris, Dagorno, 1997, p. 81. Sur le coup d'État de 1973, lire p. 78-81.
26. Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994) : rapport d'information*, 15 décembre 1998, t. I, p. 28 [fgt].
27. Gérard Prunier, *Rwanda 1959-1996*, op. cit., p. 102.
28. Télégramme diplomatique Kigali, 21 mars 1987.
29. Secrétariat général de la Défense nationale, « Rwanda : le "trentenaire" d'une révolution », *Chronique Afrique / Moyen-Orient*, 1^{re} quinzaine, septembre 1989.
30. Pierre Bitard, Télégramme diplomatique Kigali, 10 janvier 1989.
31. Jean-Pierre Chrétien et Marcel Kabanda, *Rwanda. Racisme et génocide*, op. cit., p. 175 ; Gérard Prunier, *Rwanda 1959-1996*, op. cit., p. 94.
32. Gérard Prunier, *Rwanda 1959-1996*, op. cit., p. 117.
33. *Ibid.*, p. 115.
34. *Ibid.*, p. 116.
35. Jean-François Dupaquier, *Politiques, militaires et mercenaires français au Rwanda*, op. cit., p. 59.
36. Jean-Pierre Chrétien et Marcel Kabanda, *Rwanda. Racisme et génocide*, op. cit., p. 175.
37. Olivier Thimonier, « Aux sources de la coopération franco-rwandaise », art. cité.
38. Olivier Thimonier, « Habyarimana, un ami de la famille », *Golias*, n° 101, mars-avril 2005.

II. Le soutien français à un régime en pleine dérive génocidaire

1. Gérard Prunier, *Rwanda 1959-1996*, op. cit., p. 128.
2. DGSE, « Rwanda. Implication de l'Ouganda et de la Libye », fiche n° 18974/N, 8 novembre 1990.
3. Stephen Smith et Dominique Garraud, « Les rebelles s'arrêtent aux portes de Kigali », *Libération*, 22 février 1993.
4. Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, op. cit., t. I, p. 123.
5. Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, Paris, Nil, 2001, p. 164.
6. Jean-François Dupaquier, *Politiques, militaires et mercenaires français au Rwanda*, op. cit., p. 67-69 ; audition de Georges Martres, in Assemblée